Politique de développement durable

PORT CARTIER

Tant à offrir

Mars 2026

© FRANCIS DUFOUR

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la mairesse 3
2. Mot du responsable à l'environnement 4
3. Mise en contexte 5
4. Qu'est-ce qu'une politique de développement durable? 6
5. La démarche 7
6. La politique de développement durable de la ville de Port-Cartier 9
   - 6.1 Portée 9
   - 6.2 But 9
   - 6.3 Vision 9
   - 6.4 Orientations et champs d'activité 10
     - 6.4.1 Orientation environnementale 10
     - 6.4.2 Orientation sociale 10
     - 6.4.3 Orientation économique 10
   - 6.5 Énoncé d'engagement 11

© MARYLÈNE BERGERON

1.
MOT DE LA MAIRESSE

C'est avec fierté et conviction que je vous présente, en mon nom et au nom de tous les membres du conseil municipal de Port-Cartier, la toute première Politique de développement durable de la municipalité. Jusqu'à aujourd'hui, la Ville ne disposait pas d'un cadre structurant en la matière. Dans un contexte où les défis environnementaux, sociaux et économiques se complexifient, il devenait essentiel de se doter d'une vision claire, cohérente et mobilisatrice pour orienter nos décisions.

Port-Cartier occupe une place unique sur la Côte-Nord. Notre territoire, bordé par le fleuve Saint-Laurent et riche de milieux naturels d'exception, est également façonné par une histoire industrielle forte et un esprit entrepreneurial bien ancré. Cette réalité nous confère une responsabilité particulière. À titre de municipalité et de citoyen corporatif engagé, nous croyons fermement que nos choix ont une portée qui dépasse nos frontières. Les orientations que nous adoptons influencent non seulement notre milieu local, mais également le développement régional et, à certains égards, les dynamiques provinciales.

Cette politique est le fruit d'un travail rigoureux mené sur plusieurs mois. Elle repose sur une démarche structurée, participative et réfléchie. Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité de validation, les employés municipaux, les partenaires et les citoyens qui ont contribué à son élaboration. Leur expertise, leur engagement et leur volonté de faire avancer notre collectivité ont permis de bâtir un document solide et porteur d'avenir.

Par cette Politique de développement durable, nous affirmons notre volonté d'intégrer les principes de durabilité au cœur de nos processus décisionnels. Nous souhaitons concilier protection de l'environnement, vitalité économique et cohésion sociale, afin d'assurer une qualité de vie durable pour les générations actuelles et futures.

Le conseil municipal est déterminé à faire de cette politique un véritable levier d'action. Ensemble, poursuivons cette transition avec ambition, cohérence et fierté.

Danielle Beaupré

Madame Danielle Beaupré,
Mairesse
Ville de Port-Cartier

2.

MOT DU RESPONSABLE À L'ENVIRONNEMENT

Il est essentiel pour une ville de prendre en compte, dans ses choix de développement, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Aujourd'hui, avec la Politique de développement durable de Port-Cartier, nous avons l'opportunité de bâtir un avenir commun qui respecte notre environnement tout en favorisant l'inclusion et la prospérité pour tous et toutes.

Ce document est le fruit d'un travail collectif et d'une collaboration constructive entre la municipalité, les citoyens et les acteurs socio-économiques locaux. Ensemble, nous avons réfléchi aux priorités qui façonneront notre avenir, tout en prenant soin de préserver la richesse de notre environnement et d'offrir aux générations futures un cadre de vie épanouissant et responsable.

En tant que responsable de l'environnement à la Ville, je suis honoré de participer à ce projet porteur. Notre objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes, tout en cultivant une culture de durabilité, de solidarité et de respect envers notre planète. Ce processus n'est qu'un début : il nécessitera l'implication continue de chacun et chacune d'entre nous pour garantir sa réussite.

Je vous invite tous et toutes à vous engager pleinement dans cette démarche : proposer des idées, remettre en question nos habitudes et nous accompagner dans l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Collectivement, nous pouvons contribuer à faire de Port-Cartier une ville durable et résiliente, un modèle pour les générations à venir.

© GÉRALD FULHAM

Zakariae Anjab,
Responsable à l'environnement
Ville de Port-Cartier

3. MISE EN CONTEXTE

Située sur la Côte-Nord du Québec, Port-Cartier compte environ 6 500 habitants et s'étend sur un vaste territoire de plus de 1100 km², bordé par le fleuve Saint-Laurent et des écosystèmes forestiers riches en biodiversité. Cette localisation confère à la ville un environnement naturel exceptionnel, mais aussi une responsabilité particulière en matière de protection des milieux sensibles.

Historiquement, Port-Cartier s'est développée autour des activités industrielles, notamment l'exploitation minière, l'industrie forestière et les infrastructures portuaires, qui demeurent des moteurs économiques essentiels. Toutefois, ces activités génèrent des pressions sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre, gestion des matières résiduelles, et risques pour la qualité des sols et des cours d'eau. À cela s'ajoutent des défis liés à la dépendance énergétique, la résilience des infrastructures face aux changements climatiques et la préservation des habitats naturels.

Le contexte démographique et territorial accentue ces enjeux. La faible densité et la proximité de zones écologiques fragiles exigent une planification rigoureuse pour limiter la fragmentation des milieux et favoriser une mobilité durable. Par ailleurs, la population vieillissante et la nécessité d'attirer de nouveaux résidents imposent de maintenir une qualité de vie élevée, ce qui passe par des services municipaux responsables et une gestion durable des ressources.

Face à ces défis, la Ville de Port-Cartier a procédé à l'élaboration de sa Politique de développement durable afin d'inclure la durabilité dans ses processus décisionnels, tout en visant une transition écologique juste et cohérente. La Ville souhaite ensuite se doter d'un Plan de transition écologique complet et structurant à sa Politique de développement durable afin de concrétiser et d'opérationnaliser le déploiement de cette dernière.

4.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

La Ville de Port-Cartier est fière d'annoncer l'adoption de sa Politique de développement durable, un document qui trace la voie vers une transition écologique cohérente et durable. Cette politique a été élaborée avec soin afin de refléter les valeurs et les priorités de la communauté.

Une Politique de développement durable est un cadre stratégique adopté par une municipalité pour intégrer les principes du développement durable dans ses décisions, ses pratiques et ses projets. Elle vise à concilier les dimensions environnementale, sociale et économique afin de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Concrètement, cette politique :

- Établit une **vision** et des **objectifs** à long terme pour un développement responsable ;
- Oriente les **actions** et les choix en matière d'aménagement, de gestion des ressources, de mobilité, d'énergie et de qualité de vie ;
- Favorise la **cohérence** entre les différents services et partenaires pour réduire l'empreinte écologique et renforcer la résilience de la communauté ; et
- Encourage la **participation citoyenne** et la **transparence** dans la prise de décision.

Elle constitue un engagement formel à intégrer la durabilité dans toutes les sphères d'intervention, en s'appuyant sur des principes tels que la prévention, l'équité, la responsabilité et l'innovation.

5.
LA DÉMARCHE

L'élaboration de la Politique de développement durable de la Ville de Port-Cartier s'est appuyée sur une démarche structurée, inclusive et rigoureuse, conçue pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire de la Ville, tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. La Politique a été élaborée grâce à l'accompagnement de l'organisme Nature-Action Québec et à la participation d'un comité de validation local, composé d'employés municipaux, de représentants d'organismes locaux et de citoyens. La composition du comité a permis d'assurer une représentativité équilibrée des trois sphères du développement durable, soit les sphères environnementale, sociale et économique, le tout dans le but d'assurer une rigueur dans l'élaboration des composantes de la politique.

Le comité de validation était composé des personnes suivantes :

- M. Zakariae Anjab, responsable à l'environnement au Service des travaux publics
- Mme Emma-Rose Belley, étudiante au Centre éducatif l'Abri
- M. Gilles Couture, président de Développement Économique Port-Cartier
- Mme Mélanie Dorion, directrice à la Ressource de résinsertion Le Phare
- Mme France Goupil, intervenante au CISSS de la Côte-Nord et architecte paysagiste
- M. Daniel Pageau, ingénieur et directeur au Services des travaux publics et services techniques
- Mme Élodie Parent, conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu
- M. Vincent Pintal, coordonnateur au Service de l'urbanisme

La démarche a accordé une place importante à la consultation et à l'implication citoyenne. Un sondage en ligne a en effet été diffusé auprès de la population afin de recueillir ses attentes et ses préoccupations en matière de développement durable. Les résultats de ce sondage, qui a collecté 221 réponses, ont alimenté un diagnostic complet en développement durable, document qui a ensuite permis d'orienter les priorités de la Politique. Par ailleurs, une consultation publique a également alimenté la démarche – cette dernière avait pour but d'intégrer la voix des citoyennes et citoyens dans la réflexion collective d'élaboration de la Politique.

Avec l'appui d'un comité de validation, les principales composantes de la Politique ont ensuite été élaborées lors d'ateliers de co-création. La portée et le but de la Politique ont été définis, une vision commune à long terme a été établie, et trois grandes orientations – environnementale, sociale et économique – ont été retenues pour guider les actions futures. Pour chacune de ces orientations, des champs d'activité prioritaires ont été identifiés – ces derniers permettront à la Ville de mieux cibler ses action en matière de développement durable.

Cette Politique a été pensée pour s'arrimer à un futur Plan d'action en développement durable ou Plan de transition écologique. Les outils et étapes développés pourront être réutilisés, assurant une cohérence et une économie d'efforts dans la transition écologique de Port-Cartier.

© JORDAN BÉLANGER

6.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

6.1. Portée

La Politique de développement durable de Port-Cartier, portée par le Conseil municipal, la direction générale, la direction des travaux publics et de son département de l'environnement, vise à guider la Ville, les acteurs des milieux social, institutionnel et économique, et l'ensemble de la population dans toutes leurs activités.

6.2. But

La Ville de Port-Cartier a choisi d'adopter sa Politique de développement durable afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion transversales en développement durable au sein de l'administration municipale.

Avec cette Politique, la Ville amorce une transition mobilisant les différents acteurs de changement du milieu pour améliorer l'environnement, conserver les milieux naturels et mettre en valeur le territoire au bénéfice de la qualité de vie des générations actuelles et futures.

6.3. Vision

En 2036, la collectivité de Port-Cartier est un pôle régional cohérent, innovant et attrayant, mobilisé autour de la richesse et de la qualité de ses milieux et porté par ses convictions en développement durable.

6.4. Orientations et champs d'activité

Orientation environnementale

Des **milieux naturels** riches et uniques, mis en valeur et gérés de manière durable, efficiente et responsable afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et du patrimoine naturel.

Champs d'activité :

1. Mise en valeur des milieux naturels
2. Amélioration de la gestion globale des matières résiduelles
3. Amélioration de la gestion et de la qualité des eaux
4. Mise en œuvre de mesures d'adaptation face aux changements climatiques
5. Sensibilisation et mobilisation de la population en matière de développement durable

Orientation sociale

Des **milieux de vie** accueillants, où la participation citoyenne et le sentiment d'appartenance contribuent à la vitalité des communautés et à la pérennité de l'environnement.

Champs d'activité :

1. Développement d'un secteur alimentaire adapté au contexte Nord-Côtier
2. Augmentation de la concertation avec les ICI et autres organismes en matière de développement durable et d'économie sociale
3. Optimisation et développement de la structure urbaine et valorisation des espaces bleus et verts
4. Consolidation du tissu social
5. Optimisation et développement d'une offre de transport actif et collectif adaptée aux besoins de la communauté

Orientation économique

Un **milieu économique** diversifié et attractif, au service de la collectivité, qui consolide le développement équitable des richesses et la croissance d'activités novatrices et pérennes.

Champs d'activité :

1. Développement d'une offre touristique nordique durable et unique à la région
2. Promotion de la circularité dans l'ensemble des activités commerciales et industrielles
3. Promotion de l'économie de partage citoyenne et de la mutualisation des biens
4. Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises novatrices et ayant des pratiques d'affaires durables

6.5. Énoncé d'engagement

> La Ville de Port-Cartier a le devoir et la responsabilité de faire de la protection de l'environnement une priorité et de mettre en place des actions ambitieuses pour faire face à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité. Ce faisant, elle s'assure que les décisions prises aujourd'hui répondent non seulement aux attentes de la population actuelle, mais aussi à celles des générations futures.

Ainsi, dans le cadre de sa Politique environnementale, la Ville de Port-Cartier s'engage à :

- **Respecter** ses engagements en matière de développement durable;
- **Fournir** les mesures et les moyens nécessaires permettant àla collectivité d'entamer des démarches pour améliorer les actions environnementales;
- **Mobiliser** et **encourager** la participation de l'ensemble de la collectivité aux efforts de préservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement;
- S'assurer d'**informer**, de **consulter** et de **transmettre**, de façon régulière, les actions réalisées par la Ville;
- **Se doter** d'un Plan d'action en développement durable ou un Plan de transition écologique.